
Adresse des conseils généraux de la commune de Clamecy (Nièvre) qui envoient un extrait des registres des délibérations de la municipalité, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des conseils généraux de la commune de Clamecy (Nièvre) qui envoient un extrait des registres des délibérations de la municipalité, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 327;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0327_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

u

[Les c^{ns} de la comm. de Clamecy (1) à la Conv.; Clamecy, 14 therm. II] (2).

Citoyens représentans,

Vous avés encore une fois justifié la confiance d'un peuple libre; vous avés encore une fois sauvé la patrie. Dès tigres altérés du sang des patriotes siégeaient au milieu de nous; leurs inclinations atroces, cachées sous des dehors séduisants, ont longtems échappé aux regards purs de la vertu surveillante. Ils avaient pris les dehors de lions courageux qui se tenaient en sentinelle permanente autour de l'arbre de la liberté. Tous les yeux étaient fixés sur eux; la gloire de la Convention et de ses comités semblait se concentrer sur leurs têtes; les plus énergiques républicains semblaient à peine pouvoir se défendre d'une sorte d'idolâtrie, et la révolution enfin nous montrait ces personnages imposteurs, placés au plus haut de son char. Mais que peuvent tous les prestiges, sur un peuple qui ne veut que la liberté, et qui, depuis l'origine de vos glorieux travaux, vous a justement regardé comme la boussole de la révolution, le centre unique des pouvoirs, l'organe de sa souveraineté ?

Grâces vous soient rendues, mandataires fidèles d'un peuple digne de la liberté, digne que vous vous dévouiez à la mort pour le servir, digne d'apprécier les sublimes élans de votre énergie ! Au premier bruit qui s'est fait entendre, parmi nous, des attentats de la tyrannie contre la liberté française, nous avons juré séparément, et nous jurons aujourd'hui en masse, d'exterminer tous les tyrans, ou d'expier sous leurs coups autour de l'arbre de la liberté.

Quel est celui d'entre nous qui n'aurait point désiré de partager l'avantage de nos frères de Paris, de faire à la représentation nationale un rempart de son corps, et de mériter une couronne civique en terrassant le Cromwel éphémère dont vous avez délivré le sol de la République ?

[Suivent 57 signatures].

Je soussigné, secrétaire de la municipalité de Clamecy, certifie, sur l'invitation du c^{en} maire, que, le dit jour, à 4 heures du soir, tous les corps constitués et les citoyens se sont réunis au temple de l'Être suprême, et, après la lecture, tant du procès-verbal que de l'adresse, ont renouvelé le serment civique, ce qui a été fait, aux cris mille fois répétés : vive la République, vive la Convention nationale, vive la Montagne !

DEPOUILLY.

Extrait des registres des délibérations de la municipalité de Clamecy.

Séance publique du conseil général de la commune de Clamecy, du 14 thermidor, an deux de la République française une, indivisible et impérissable; à laquelle ont assisté les citoyens

Pierre François Simonnot, maire; Joseph Page, Edme Millelot l'aîné, Massé, Calas Roi, Laurent Gourlin, Martin, Sigros, Guingat, Bellanger père, officiers municipaux; François Paillard, agent national, y séant, et Depouilly, secrétaire; et les citoyens Jobert, Milot, Lopard, Tripet, Rousset, Bourbon, Joachim, Guilton, Ladrée, Defosses, Ganneau, Gestes, notables.

Un membre a observé que le courier, envoyé le jour d'hier à Auxerre pour accélérer l'arrivée des nouvelles intéressantes que tous les bons citoyens désirent entendre, est actuellem[en]t rendu à l'administration, et qu'il est instant de se procurer les papiers publics. Au moment où un membre se dispose à les aller chercher, on les annonce, et toute l'assemblée, d'une voix unanime, arrête qu'il sera fait une invitation à tous les citoyens de se trouver ce matin dix heures au temple de l'Être suprême, pour y entendre la lecture de ces nouvelles. Tous les citoyens, convoqués au son de la caisse, se réunissent au lieu et heure indiqués. Le conseil général de la commune et le conseil du district, le comité de surveillance et la justice de paix, le tribunal de ce district s'y rendent également, avec le chef de légion, et l'état-major de la garde national[e].

Le maire fait précéder d'un discours la lecture des papiers publics, aux cris de vive la République, vive la Montagne !... Tous frémissent d'horreur à la nouvelle des trahisons ourdies par les nouveaux Cromwel, les nouveaux Catilina. Tout à coup la joie la plus pure succède aux sentimens d'indignation, lorsque le lecteur annonce l'attitude imposante, et [les] mesures énergiques de la Convention, lorsqu'on entend que, déjà, les conspirateurs sont tombés sous le glaive de la loi, et que la République est encore une fois sauvée. La lecture des nouvelles se termine par les cris multipliés de vive la liberté ! Vive la Montagne !

Un membre de l'assemblée propose, au nom de la commune, et fait lecture d'un projet d'adresse à la Convention, il est couvert d'applaudissemens, et unanimement adopté. L'assemblée arrête l'insertion en entier au procès-verbal, dont copie ensemble de la lettre seront transmise à la Convention par le premier ordinaire.

Suit la teneur de l'adresse unanimement adoptée par l'assemblée.

v

[Les maire et off. mun., le conseil g^{al} et tous les c^{ns} de la comm. de Chilleurs (1), à la Conv.; s.d.] (2)

Citoyens,

Vaincre les armées des rois, détruire la tyrannie, abatre l'aristocratie, faire des lois populaires, améliorer le sort de chaque citoyen, augmenter l'agriculture, raviver l'industrie, donner une nouvelle étendue au commerce,

(1) Nièvre.

(2) C 313, pl. 1245, p. 5. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl.).

(1) Loiret.

(2) C 313, pl. 1245, p. 27.